

**Projet : Améliorer l'accès et l'abordabilité des services de communications
électroniques et de la poste en République du Bénin**

Document de travail sur la politique et la stratégie d'accès universel

22-janvier 2020

1. Introduction

La présente note conceptuelle fournit un plan et un cadre préliminaires afin que les principes, objectifs et initiatives du secteur des TICs promeuvent l'Accès Universel aux technologies avancées au Bénin. Cela prend en compte deux sections : les priorités nationales en matière de TICs et la Politique de Fonds du Service Universel. Cette note a été conçue pour favoriser les discussions et examens au regard de l'élaboration d'un consensus d'objectifs et de plans d'actions stratégiques.

2. Priorités Nationales en Matière de TICs

Cette section présente les domaines prioritaires en matière de TICs en terme de stratégie que le Gouvernement béninois devrait prendre en compte dans l'esprit d'un effort compréhensif et holistique visant à promouvoir l'accès universel et l'utilisation avancée des TICs sur toute l'étendue du territoire. Compte tenu de la nature transversale de l'écosystème des technologies à large bande, toutes les questions stratégiques liées au secteur auront potentiellement un impact direct ou indirect sur l'accès, l'abordabilité, l'utilisation et un impact des TICs sur plusieurs secteurs de l'économie et de la société. Les sujets stratégiques décrits ci-dessous représentent ceux qui peuvent avoir les effets les plus déterminants sur la croissance et la valeur du secteur en général.

Pour chaque sujet, nous mettons à disposition un bref aperçu de l'état actuel et des questions clés concernant le Bénin, suivi d'un résumé des recommandations principales pour les principes et initiatives stratégiques qui répondront de manière effective aux objectifs d'accès universel. Nous fournirons également une estimation préliminaire de l'investissement supplémentaire potentiel requis par ou nécessaires aux stratégies d'actions dans chaque domaine. **Il faut noter que ces estimations sont calculées à l'aide de A4AI-Xalam-World Bank Model développé pour estimer le niveau d'investissement qu'il faut à un pays pour atteindre l'accès universel à l'horizon 2030.** L'équipe de l'A4AI a élaboré un modèle propre au Bénin afin d'étayer les analyses développées dans le cadre ce projet et d'évaluer l'impact de différentes stratégies d'actions sur le développement du secteur et cela, au regard de l'accès universel.

Définition : **L'Accès Universel est défini ici comme l'accès de 90% de la population de 10 ans et plus.** Cette définition a été adoptée par les équipes de l'A4AI et de la Banque Mondiale dans le cadre de l'initiative Digital Infrastructure Moonshot for Africa de la Banque Mondiale. Plus de précision se trouvent ici: [Connecter l'Afrique via la large bande: Une stratégie pour doubler la connectivité à l'horizon 2021 et atteindre l'accès universel à horizon 2030.](#)

2.1. Politiques de marché concurrentiel

Le marché des services à large bande avancés au Bénin s'est considérablement accru au cours des dernières années. Bien que cette croissance ait été réalisée dans le contexte actuel caractérisé par un duopole, il reste de la place pour de nouveaux investissements et expansion sur le marché concurrentiel. Cela inclut des opportunités potentielles pour de nouvelles entrées sur le marché y compris dans les régions rurales défavorisées, ce qui pourrait aider à augmenter l'effet concurrentiel, améliorer l'efficacité et diversifier les options au profit des clients. L'on peut parvenir à ces bénéfices au travers de stratégies d'octroi de licences et de spectre plus solides et plus ouvertes visant à favoriser des expansions de marché modernes et innovantes.

Par ailleurs, des mesures de renforcement de la réglementation visant à améliorer l'effectivité de la concurrence et à promouvoir des pratiques équitables et efficaces tel que le partage d'infrastructures, permettra d'améliorer les performances et l'abordabilité du marché. Globalement, nous estimons que les étapes stratégiques et réglementaires dans ces domaines peuvent permettre d'atteindre jusqu'à 212 millions de dollars de nouveaux investissements privés sur le marché des TICs en République du Bénin.

Considérations Stratégiques :

- Etablir et mettre en œuvre des stratégies d'entrée sur le marché des télécommunications du gros et du détail, au travers d'offres de licences plus compétitives, flexibles et rationalisées, y compris des licences unifiées et des politiques de gestion du spectre plus libérales et dynamiques. Assurer des opportunités plus larges aux opérateurs de réseaux communautaires et à but non lucratif qui cherchent à offrir des services dans les régions faiblement couvertes.
- Prendre des initiatives réglementaires proactives afin de promouvoir le partage d'infrastructures pour les principaux composants de réseau actifs et passifs, y compris d'éventuels "partenariats public-privé" pour installer ou étendre la capacité de réseau de fibre optique là où le besoin se fait sentir.
- Renforcer les pratiques de réglementation de la concurrence, y compris un traitement équitable et transparent de tous les acteurs du marché et imposer les restrictions sur les comportements anti-concurrentiels.

2.2. Mesures stratégiques pour la réduction des coûts et des risques liés à l'entrée et l'investissement sur le marché

Le Gouvernement béninois peut engager des réformes politiques supplémentaires aux fins de réductions des coûts et des risques liés aux investissements en réseaux et services de télécommunications, ce qui améliorera l'environnement du marché pour les opérateurs potentiels et ceux existants. Il y a au minimum trois zones dans lesquelles les charges et les frais imposés par le gouvernement augmentent les coûts chez les opérateurs de télécommunications ; ce qui tend à réduire la propension à investir et à faire augmenter

les coûts appliqués aux utilisateurs finaux : frais réglementaires pour l'usage de spectre, coûts locaux pour les droits de passage, et diverses taxes imposées à l'industrie.

Bien que les revenus générés par les charges puissent tout aussi bien fournir d'importantes ressources au gouvernement, si les taxes sont trop élevées, les conséquences négatives sur la croissance du secteur des TICs- et sur les bénéfices que les TICs peuvent générer dans l'économie- peuvent plus être compensées les revenus issus de ces taxes. Au Bénin, nous estimons que les réformes politiques dans ces domaines pourraient générer jusqu'à 56 millions de dollars en terme de nouveaux investissements dans le secteur.

Considérations Stratégiques :

- S'assurer que les droits de licence et de spectre pour les nouveaux entrants et les opérateurs de télécommunications existants sont raisonnables ; réduire les frais là où il y a c'est possible et éviter les enchères de spectres ou droit de licence qui augmentent artificiellement les coûts des entrées. Évaluer également la faisabilité de l'utilisation non autorisée du spectre en particulier en ce qui concerne les technologies innovantes qui ciblent les communautés défavorisées.
- Etablir et appliquer un accès raisonnable et à faible coût aux droits de passage, y compris des procédures et des règlements rationalisés et simplifiés pour éviter les restrictions abusives par les autorités locales.
- Examiner et réduire les tarifs et taxes liés aux importations des équipement et services de télécommunication, spécialement les tarifs inutilement élevés sur les équipement essentiels (d'origine étrangère) nécessaires pour la construction et l'opérationnalisation des infrastructures de télécommunications.

2.3. Réseaux, installations et services d'administration en ligne

Le Gouvernement béninois peut accroître et renforcer l'usage des TICs dans le pays à travers des investissements directs dans le développement de services et de réseaux d'administration électroniques. L'exécution coordonnée de programmes pour fournir la connectivité, les matériels et logiciels informatiques, les contenus, et les formations dans les domaines éducatif, sanitaire, postal et autres services publics, permettront d'obtenir des investissements rentables en terme d'infrastructures et de ressources technologiques, particulièrement dans les régions qui manquent du service adéquat. Ces programmes stimuleront davantage la demande et l'utilisation des services et applications liés aux TICs, et assureront aux entreprises du secteur privé des sources de revenus garanties leur permettant d'élargir leur business. Nous estimons que 86 millions de dollars de l'investissement total nécessaire pour l'accès universel au Bénin peuvent être affectés à ces programmes.

Considérations Stratégiques

- Développer et améliorer les réseaux, installations et services technologiques du gouvernement au plan national afin d'atteindre les institutions publiques, les écoles, les structures sanitaires de base ainsi que tout autre emplacement stratégique dans les zones non-desservies et défavorisées.
- Soutenir un vaste développement des applications et services e-gouvernementaux (y compris le e-gouvernement, e-santé et l'information publique), ainsi que les investissements dans les contenus en ligne pour toutes les institutions publiques. Promouvoir le développement de contenus à travers

les partenariats aussi bien avec les ministères et agences qu'avec les organisations privées et à but non lucratif.

2.4. Initiatives en matière de besoins TICs, d'accessibilité financière, de contenu et de compétences

En plus des infrastructures et autres politiques et initiatives axées sur l'offre, les objectifs de l'accès universel dépendront également des politiques qui stimulent une demande et une utilisation plus large et plus efficace des TICs dans la population. Le Ministre et Régulateur doivent concentrer leur action sur le développement de programmes visant à augmenter l'abordabilité des technologies avancées, réduire les disparités liées au genre, développer des applications et des contenus pertinents et développer les compétences en TICs ainsi que la sensibilisation au sein de la population béninoise, particulièrement celle qui accèdera à ces technologies pour la première fois. Ces programmes doivent être étroitement coordonnés avec les opérateurs du secteur privé et autres entreprises liées aux TICs, y compris les petites et moyennes entreprises et les startups du secteur des TICs au Bénin.

Considérations Stratégiques :

- Adopter des cadres, plans et objectifs pour des programmes de stimulation de la demande, y compris les compétences numériques et les initiatives de contenus en collaboration avec les projets d'e-gouvernement et du Fond de Service Universel. Développer des partenariats avec les entreprises et incubateurs du secteur des TICs.
- Accorder une attention particulière aux femmes et aux filles, aux populations démunies marginalisées et rurales.

3. Politique, principes et objectifs du Fonds de Service Universel

Cette section permet d'identifier les recommandations spécifiques dans le cadre des principes et objectifs stratégiques associés à l'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Électroniques et de la Poste (ABSU-CEP), qui représente un composant clé de l'ensemble de la politique et de la stratégie de l'accès universel. En général, le financement du Fonds de Service Universel représente un mécanisme visant à octroyer des subventions afin d'appuyer les investissements en infrastructures, services et accès liés aux TICs dans les zones qui, autrement, ne seraient pas commercialement rentables. En principe, ces subventions devraient provenir des entreprises du secteur lui-même via une obligation de contribution au Fonds de Service Universel. Ce fonds est ensuite redistribué pour contribuer à l'expansion du secteur au bénéfice mutuel des fournisseurs et des consommateurs. Le Gouvernement ainsi que d'autres donateurs peuvent également contribuer au Fond de Service Universel.

Le Fonds de Service Universel est supposé s'ajouter aux autres stratégies précédemment mentionnées pour canaliser des ressources supplémentaires vers la croissance du secteur avec une attention particulière sur les zones non rentables, principalement les zones rurales ainsi que sur les populations défavorisées et/ou à faible revenus. En tenant compte des impacts anticipés des autres priorités stratégiques, **nous estimons qu'il sera nécessaire d'apporter 146-millions de USD de subventions au Fonds de Service Universel pour atteindre les objectifs de service universel au Bénin.**

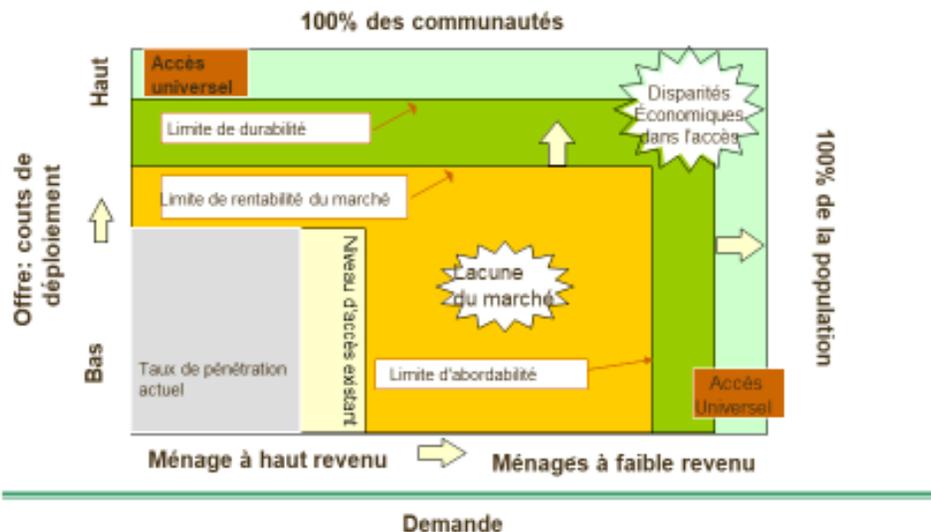
Les principes clés et objectifs de la stratégie du Fonds de Service Universel du Bénin prennent en compte ce qui suit:

- La contribution du Fonds doit être raisonnable et équitable pour tous les acteurs du marché.
- Le Fonds doit uniquement servir à financer les projets qui ne seraient pas commercialement rentables sans soutien, et uniquement dans la mesure nécessaire pour atteindre la rentabilité.
- Les projets soutenus par le Fonds doivent être sélectionnés au terme d'appels d'offres équitables et transparents, entre acteurs qualifiés du marché.
- Les projets soutenus par le Fonds peuvent prendre en compte un appui pour la construction et l'opérationnalisation des infrastructures et services réseaux liés au TICs, aussi bien que la mise en place de centre d'accès aux TICs au profit du public (télécentres), de WIFI publique et autres projets similaires.
- Le fonds devrait également prendre en compte les mise à jour des infrastructures de la Poste du Bénin pour permettre aux populations de pouvoir s'y connecter à internet.
- Le Fonds pourrait également prendre en charge la question de l'abordabilité des équipements au travers de subventions et de partenariats avec les fabricants.
- Tous les projets financés par le fonds doivent intégrer l'équité genre dans l'atteinte des objectifs pour assurer aux femmes un accès équitable et abordable aux technologies.

Pour atteindre ces objectifs, l'ARCEP et ABSU-CEP doivent élaborer des stratégies institutionnelles claires et ciblées ainsi que des plans d'actions, qui seront mise en œuvre tout au long de la durée de ce contrat.

ANNEXES

Cadre Analytique, Le concept d' "écart" :



Analyse des disparités d'accès

Le concept de disparités d'accès:

- Lacunes de Marché = Les lieux où il est possible de fournir internet de façon profitable
 - Obstacles non-économiques
 - Evolutions des technologies et conditions de marché

Disparités économiques dans l'accès = Lieux dans lesquels les conditions du marché limitent le développement commercial

- Coûts élevés, emplacements éloignés, faibles revenus
- Limites d'efficacité du marché
- Limite de Durabilité
 - Les subventions ponctuelles se traduisent par un service durable
 - Au delà, des subventions permanentes pourraient être nécessaires